

COMPTE RENDU REUNION DU 17 OCTOBRE 2017

Présents : ROUX Michel, COURAUD Annie, PICHON Sébastien, BOLLÉE Marie-Magdeleine, HARDY Françoise, GERARD Corinne, GASSEN Isabelle, GENEAU Virginie, ARNAUDET Stéphane, BOUVARD David, DAGRÉOU Karl, HORN Jean-Claude, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : RULLIER Claude, DÉLIOT Magali

M. BOUVARD David a été désigné comme secrétaire de séance.

M. RULLIER Claude a donné pouvoir à M. Michel ROUX pour voter en son nom

Mme Magali DÉLIOT a donné pouvoir à Mme Corinne GERARD pour voter en son nom

Ouverture de la séance du Mardi 17 octobre 2017 à 20H18.

1) Proposition du cadre relative au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) :

Le Maire propose au Conseil Municipal d'instaurer le RIFSEEP et d'en déterminer les critères d'attribution.

Un nouveau régime tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) sera appliqué à l'ensemble des fonctionnaires occupant un emploi au sein de la commune qu'ils soient stagiaires ou titulaires à temps complet, temps non complet, temps partiel et appartenant à l'ensemble des filières et cadres d'emplois suivants :

- Les rédacteurs,
- Les adjoints administratifs,
- Les adjoints techniques,

Le RIFSEEP comprend deux parts :

- L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle (IFSE part fixe),
- Le complément indemnitaire versé selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent (CIA part variable).

Un complément indemnitaire sera versé en fonction du régime indemnitaire acquis.

Ce complément indemnitaire correspondra à 10% du régime indemnitaire acquis.

L'IFSE fera l'objet d'un versement mensuel.

Le complément indemnitaire fera l'objet d'un versement annuellement au vu de l'entretien professionnel, et sera reconductible automatiquement d'une année sur l'autre.

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 01/01/2018.

L'assemblée délibérante accepte à l'unanimité la proposition de délibération ainsi que les calculs pour la mise en place du RIFSEEP qui devront être validés par le comité technique paritaire du Centre de Gestion.

2) Convention de partenariat et de financement entre le CCAS de la ville de Saintes et la commune de Saint-Vaize :

Le Maire informe le Conseil Municipal que les personnes âgées et handicapées de la commune peuvent bénéficier de l'intervention d'aides à domicile ou d'auxiliaires de vie à domicile du CCAS de Saintes.

Le Maire propose d'établir une convention de partenariat et de financement entre le Centre Communal d'Action Sociale de Saintes et la commune de Saint-Vaize, afin de définir les modalités de calcul de la participation de cette commune pour l'année 2017 (facturation de l'activité de l'année 2016).

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité des membres présents Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat et qu'une nouvelle convention soit établie chaque année.

3) Signature convention avec LE SAS :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la réfection de la Croix de l'église.

Le Maire propose de faire réaliser ces travaux en signant une convention de partenariat dans le cadre d'une action d'insertion avec l'Association « LE SAS » :

- subvention forfaitaire de 325,00 € versée à l'Association « LE SAS »
- matériaux et location de matériels pour 1200,00 €.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité à signer la convention de partenariat.

4) Motion soutien gratuité du pont de l'Île d'Oléron :

Le Conseil Communautaire de l'île d'Oléron a voté le 17 décembre 2014, la demande au Conseil Général de l'institution d'un droit départemental de passage. C'est maintenant au Conseil Départemental d'instituer ou non ce droit départemental de passage à l'entrée de l'île d'Oléron.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal demande au Conseil Départemental de ne pas instituer le droit départemental de passage à l'entrée de l'île d'Oléron :

Vote : abstention : 2

Pour : 12

5) Motion soutien SNCF :

Le Conseil Municipal informé de la décision de M. Pepy, Président de la SNCF, de supprimer 135 emplois sur le site de Saintes du Technicentre Charente-Périgord, s'adresse à vous.

Le Conseil Municipal demande à l'unanimité des membres présents :

- de retirer immédiatement le projet de suppressions d'emplois au Technicentre de Saintes ;
- de maintenir tous les emplois ;
- de doter en charges de travail le Technicentre pour la poursuite de la maintenance industrielle du matériel roulant.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la motion de soutien SNCF.

* Divers

La séance est levée à 23H25.